

Marseille le 7 mai 2021

DSDEN des Bouches du Rhône
A l'attention de Monsieur l'Inspecteur
d'Académie DASEN des Bouches du
Rhône
28 Bd Charles Nédelec
13231 Marseille cédex 1

Objet : Gestion de la pénurie de remplaçants

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai été sollicité par des enseignants exerçant des fonctions de maître E à qui l'on demande d'effectuer des missions de remplacement en milieu ordinaire.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il ne me semble pas que cette mission rentre dans leurs attributions.

En effet, la circulaire 2014-107 relative au fonctionnement des RASED et des personnels qui y exercent indique : « les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. »

Ils mettent « en place pour ces élèves des actions qui visent à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite. »

D'autre part, la circulaire 2017-050 qui prévoit l'amélioration du remplacement indique dans son annexe 2 que le remplacement dans le premier degré est confié à des « titulaires remplaçants » et qu'en cas « de difficultés de remplacement dans une zone, l'autorité départementale procède à une régulation en faisant appel aux personnels de remplacement d'une autre zone. »

Je vous demande donc de bien vouloir m'indiquer si cette décision relève d'initiatives de circonscriptions auxquelles j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir mettre fin, ou si vous avez donné des instructions enjoignant de solliciter des maîtres E comme remplaçants.

Pour les raisons invoquées précédemment, le SE-Unsa considère cette mesure comme infondée, et nous souhaitons connaître le régime d'indemnisation et de responsabilité des personnels.

Cette question que nous posons pour les maîtres E je vous la pose également pour tous les enseignants spécialisés qui pourraient être sollicités.

Pour le SE-Unsa, et sans méconnaître la complexité de la gestion du remplacement en ces temps de pandémie, il n'est pas acceptable que des collègues voient leurs missions détournées.

Les élèves ont besoin d'enseignants spécialisés, d'autant plus en cette période compliquée, et c'est dévaloriser les missions des enseignants spécialisés que de les transformer en remplaçants au gré des besoins.

Concernant les enseignants à temps partiel, et je terminerai par ce point, vous les avez sollicités récemment pour leur demander, s'ils le souhaitent, de travailler à temps plein pour les dernières semaines de l'année scolaire. Là aussi nous souhaitons connaître le régime d'indemnisation et de responsabilité des personnels.

Pour le SE-Unsa il n'y a qu'une seule bonne réponse face au manque de remplaçants : le recrutement.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes respectueuses salutations,

Franck Delétraz

Secrétaire départemental du SE-Unsa

